

Document 1 : Extraits choisis d'une étude portant sur la mise en place d'un dispositif de cantonnement de pêche en Martinique à partir de 1999.**Le cantonnement de pêche et le contexte de sa mise en place à La Martinique**

Le cantonnement de pêche est un outil administratif et juridique français employé pour la gestion de la ressource halieutique et la réglementation de la pêche sur un site marin défini. Il est défini comme « une zone délimitée dans laquelle la capture d'espèces marines est soit interdite, soit limitée dans le temps ou réservée à certains engins, en vue d'une meilleure gestion des ressources halieutiques ». L'IFREMER (Institut français de la Recherche et de l'Exploitation de la Mer) précise le sens du cantonnement sur le plan scientifique : « un espace maritime délimité précisément, dans lequel l'exploitation des ressources benthiques de la plate-forme continentale est interdite par disposition réglementaire et à titre permanent ou temporaire, pour permettre la reconstitution des stocks ». Cet outil vise à donner un repos biologique propice à la ressource pour protéger le renouvellement des espèces. Les emplacements des cantonnements doivent donc inclure judicieusement les différents écosystèmes marins pour optimiser le renouvellement des espèces dans toute leur diversité.

Confrontés à la raréfaction des stocks de poissons au sein de la bande côtière, les marins-pêcheurs de La Martinique demandent, en 1999, que des cantonnements de pêche soient créés par le Conseil Régional de la Martinique, la Direction de la Mer, l'IFREMER et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), institutions compétentes sur les plans juridique et administratif. Durant six ans, huit cantonnements de pêche sont établis, quatre sur la côte Atlantique et autant sur la côte Caraïbe.

La filière pêche participe à hauteur de 50 millions d'euros au PIB de l'île. La profession compte environ 700 personnes selon les déclarations faites au CRPMEM de la Martinique, mais l'effectif des marins-pêcheurs vieillissant s'érode davantage chaque année.

Malgré des captures importantes, les volumes des pêches ne sont pas en mesure de satisfaire la demande locale. Les supermarchés et les poissonneries importent des milliers de tonnes de produits de la mer chaque année. (...) En 2011, selon l'IEDOM (Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer, banque centrale déléguée), la consommation des produits de la mer atteint 16 000 tonnes. La consommation individuelle a presque doublé par rapport à 1984. C'est dans ce contexte de déficit de la production locale et de demande croissante du marché que fut prise la décision de créer des cantonnements de pêche en 1999.

Les effets bénéfiques du cantonnement de pêche

Des campagnes scientifiques ont été conduites dans les cantonnements de pêche afin d'observer et démontrer l'efficacité de l'outil sur les poissons côtiers. Les chercheurs ont travaillé sur deux cantonnements, l'un à l'îlet à Ramier (côte Caraïbe) et l'autre au Robert (côte Atlantique). Les résultats montrent que certaines espèces de poissons ont repeuplé l'espace protégé et ses abords. Les écosystèmes marins protégés tels que l'herbier et le récif corallien en meilleure santé démontrent une certaine résilience écologique.

La position de marins-pêcheurs

Globalement, l'opinion des marins-pêcheurs est favorable à l'instauration du cantonnement. Ils adhèrent à la protection de la ressource pour assurer la pérennité de leurs activités et soutiennent la reconduction de cet outil dans les espaces fragiles, tout en étant conscients des limites du modèle actuel qui nécessite de nouveaux aménagements pour optimiser la protection de la zone.

Bilan

Le cantonnement de pêche a démontré à travers ses premiers résultats qu'il constitue un outil bénéfique tant pour le milieu marin que pour les professionnels de la pêche. Néanmoins, des insuffisances persistantes pourraient être aisément réduites sur le terrain, à commencer par un meilleur marquage physique des zones et le déploiement de quelques moyens en matière de surveillance. Le cantonnement de pêche constitue un outil qui mérite d'être renforcé dans le cadre d'une politique volontaire pour soutenir le secteur de la pêche à la Martinique.

Source : *Les cantonnements de pêche à la Martinique : bilan et perspectives*, Florence Valdivia, doctorante CEREGMIA, Université des Antilles et de la Guyane : <https://etudescaribeennes.revues.org/6800#tocto2n2>

Document 2 : Les îlets de la Martinique : un enjeu écologique majeur

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/martinique/themes/antiane/AE63/AE63_art03.pdf

Document 3 : Exemple de plaquette présentant la réglementation sur les îlets du Robert

http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DIREN_Robert_cle725fe2.pdf

Document 4 : Les interactions entre le tourisme et la pêche sur l'île de La Martinique : extraits choisis d'une étude menée par l'IRD sur la pêche aux Antilles

Le flambeau qui a naguère éclairé la Martinique s'éteint peu à peu : la canne à sucre est en chute libre depuis l'entrée en service de la betterave à sucre métropolitaine et ne sert guère plus qu'à pourvoir les quelques distilleries de l'île et la dernière raffinerie de sucre. La banane, dans laquelle tous les espoirs étaient mis, n'a pas non plus tenu ses promesses puisque seulement quelques décennies en ont eu raison. Tout cela serait bien sûr passé inaperçu si les secteurs industriels et manufacturiers avaient pris le relais d'une agriculture agonisante. Ils auraient, dans une large mesure, limité la portée des dégâts socio-économiques. Mais l'absence de reconversion du secteur agricole laisse derrière elle une économie sans fondations, et l'artifice d'un commerce des plus florissants, surtout depuis les années 1990, ne suffit pas à camoufler la fragilité grandissante de cette économie de consommation.

Dans de telles conditions, le tourisme a été considéré comme une carte maîtresse pour l'avenir et avec la démocratisation des activités de loisir et l'attrait pour des destinations ensoleillées, un tourisme de masse, axé sur la quantité plus que sur la qualité, s'y est développé. Il représente aujourd'hui la plus grande part de l'activité touristique de l'île, qui a accueilli 600 000 touristes en 1999.

Cependant, de nouvelles formes de tourisme, qui considèrent le visiteur comme une personne curieuse, active, et entreprenante, sont en train de se développer. Parallèlement au «tourisme vert» axé sur la découverte de la Martinique intérieure, on assiste à l'émergence d'un «tourisme bleu» qui propose une initiation au milieu marin antillais, excursions en mer ou sur les îlets, plongée sous-marine, découverte de la faune et de la flore, des mangroves, etc.

Les impacts sur la nature des excursions sur les îlets n'ont jusqu'ici pas été pris en considération par les pouvoirs publics. L'important travail confié par le Conseil Régional à l'équipe Géode de l'université Antilles-Guyane (Géode Caraïbe, 1999), marque cet égard une étape importante et traduit le besoin des pouvoirs publics de savoir ce qui se passe sur les îlets et en l'occurrence, les modifications des milieux vivants induits par la présence de l'homme. Les effets des activités humaines sont nombreux et variés et les réponses des milieux naturels complexes. Leur évaluation précise sur les îlets est difficile et leur ignorance risque de compromettre irrémédiablement l'expérience récréative du tourisme bleu.

Globalement, ces impacts résultent d'une série de facteurs dont :

- une activité trop intense et trop longue, qui compromet la régénération d'un site et se traduit par une surcharge de la capacité du milieu,
- la vulnérabilité intrinsèque des espèces sauvages présentes dans la zone et plus globalement la fragilité du milieu,
- une incompatibilité entre les cycles touristiques (notamment de janvier à mars) et les cycles de vie des espèces animales présentes sur les îlets (oiseaux, tortues),
- des mentalités peu compatibles avec l'objectif de préservation des sites, puisque l'important pour les visiteurs n'est pas tant d'en apprécier la valeur intrinsèque que de « passer une bonne journée », et pour les organisateurs d'excursion de faire des recettes.

Les études récentes sur les relations entre le tourisme et l'environnement montrent que l'utilisation accrue des sites naturels entraîne une pression croissante sur les écosystèmes. Leur exploitation touristique provoque leur dégradation et donc la diminution de leur intérêt en tant que support de l'activité touristique.

Dans ce contexte, une expertise, réalisée en 1999 par le Centre de Recherche en Géographie, Développement et Environnement de la Caraïbe (GEODE) de l'Université des Antilles et de la Guyane a servi de base à la rédaction des 11 arrêtés de protection de biotopes mis en place en 2002 et 2003 sur ces îlets.

Source : *La Pêche aux Antilles (Martinique Et Guadeloupe)*, Gilles Blanchet, Bertrand Gobert, Jean-Alfred Guérédrat ; IRD éditions, 2002 : [http://www.ifremer.fr/carafad_fre/content/download/79665/1012772/version/2/file/Blanchet2002-La+p%C3%A0che+aux+Antilles+\(Martinique+et+Guadeloupe\)-fr1.pdf](http://www.ifremer.fr/carafad_fre/content/download/79665/1012772/version/2/file/Blanchet2002-La+p%C3%A0che+aux+Antilles+(Martinique+et+Guadeloupe)-fr1.pdf)

Document 5 : L'Agence des Aires Marines Protégées

L'Agence des Aires Marines protégées est un établissement public, sous tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer dont une des missions est de mettre en place, de façon pertinente, des aires marines protégées, soumises à réglementation.

Pour mener à bien cette mission, l'Agence des aires marines protégées réalise une analyse régionale destinée à localiser et à qualifier les enjeux de l'espace marin dans chaque unité territoriale française.

Cette réflexion est fondée sur l'analyse de trois thématiques :

- la fonctionnalité des écosystèmes ;
- le patrimoine naturel et culturel remarquable ;
- les usages et les pressions.

Les données (brutes, traitées, dires d'expert) sont collectées par thème, synthétisées puis analysées de manière à constituer trois cartes de synthèse thématiques. Une base de données, qui centralise les informations géoréférencées, est également constituée.

Le croisement des analyses menées sur les écosystèmes, le patrimoine, les usages et pressions permettent d'identifier les sites à fort enjeux pour la gestion de l'espace marin et conduisent à la proposition d'une stratégie de création d'aires marines protégées, et parfois d'acquisition de connaissances, adaptée au territoire.

Source et documents complémentaires : <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/analyse-strategique-regionale-martinique-enjeux-et-propositions-de-creations-daires-marines-protégees>